

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

ECHOS ET NOUVELLES :

Avis concernant la rentrée des Tribunaux.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal correctionnel.

QUESTIONS D'HYGIÈNE :

L'état sanitaire et l'hygiène dans la Principauté.

VARIÉTÉS :

Un précurseur des avions.

ECHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

AVIS.

Samedi 16 octobre, date de la rentrée de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté, la Messe du Saint-Esprit sera célébrée à la Cathédrale, à 10 heures du matin. Des places seront réservées à MM. les Fonctionnaires qui voudraient bien y assister. Il ne sera pas envoyé d'invitations.

A raison des circonstances actuelles, l'audience solennelle de rentrée n'aura pas lieu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 7 octobre 1915, le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations ci-après :

J. L.-B.-C., journalier, né le 2 octobre 1867, à Lyon (France), sans domicile fixe, quinze jours de prison et 25 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

F. J., domestique, née le 11 juin 1894, à Nice (France), demeurant à Beausoleil (Alp.-Mar), vingt jours de prison et 25 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion.

QUESTIONS D'HYGIÈNE

L'État Sanitaire et l'Hygiène dans la Principauté

Il nous paraît intéressant d'attirer l'attention sur l'état de la santé publique à Monaco à un moment où les événements actuels semblent, à beaucoup de personnes, devoir influencer fâcheusement sur les conditions sanitaires.

Il est un fait certain cependant, prouvé d'ailleurs par les statistiques de morbidité et de mortalité, que l'état sanitaire de la Principauté est non seulement aussi bon qu'avant la période de guerre, mais qu'il est certainement meilleur et de beaucoup.

Ainsi, depuis le commencement de l'année courante et pendant le semestre écoulé notamment, qui comprend toute la période estivale, il n'a été observé aucun cas de maladie contagieuse de quelque nature que ce soit. La fièvre typhoïde, assez fréquente un peu partout en ce moment, malgré la vaccination préventive généralement employée dans la plupart des pays, n'a pas été signalée chez nous durant cette période. Il est vrai que cette maladie est devenue des plus rares à Monaco depuis plusieurs années déjà, mais il n'en est pas moins intéressant de constater son absence complète, à l'heure actuelle surtout.

S'il est certain d'autre part que nous sommes à l'abri des principales causes de contagion, il est juste également de dire que toutes les questions de salubrité générale sont ici l'objet de la sollicitude la plus grande de la part des pouvoirs publics qui donnent au Service d'hygiène le concours désirable pour maintenir parfaites les conditions sanitaires.

L'hygiène urbaine et l'hygiène de l'alimentation sont l'objet d'une surveillance constante et toute spéciale.

L'eau d'alimentation notamment, qui depuis plusieurs années déjà est soumise avant sa distribution aux traitements les plus modernes en vue d'augmenter sa pureté, a bénéficié encore d'un nouveau progrès de la science. Une usine modèle, en effet, possédant l'installation la plus perfectionnée de stérilisation par les rayons ultra-violet, a été construite et mise en marche cette année même pour le traitement d'une grande partie des eaux de la ville.

Toutes les eaux alimentant la Principauté sont donc filtrées et stérilisées, en partie par l'ozone, en partie par les rayons ultra-violet, procédés scientifiques qui ont donné les meilleurs résultats dans plusieurs centres importants.

Les analyses fréquentes que nous faisons opérer dans les divers quartiers nous ont d'ailleurs montré l'excellence de ces procédés. Les plus récentes de ces analyses ont donné des résultats qui indiquent que l'eau de la Compagnie Générale traitée par l'ozone aussi bien que l'eau des sources réunies stérilisée par les rayons ultra-violet sont de bonne qualité et ne renferment aucun germe pathogène.

La qualité de l'eau potable est un des principaux facteurs, on le sait, de la salubrité d'une ville, aussi il n'est pas douteux que la pureté de celle distribuée dans notre pays contribue au maintien d'un état sanitaire parfait.

Si on tient compte par conséquent des conditions d'hygiène bien connues de la Principauté, de la pureté remarquable de son climat et de la

protection dont elle jouit à l'égard de la contagion, il n'est pas téméraire d'avancer que l'état de la santé publique doit se maintenir excellent malgré les terribles événements auxquels nous assistons.

D^r MARSAN
Directeur du Service d'Hygiène.

VARIÉTÉS

Un précurseur des Avions

Notre confrère, *La Nouvelle Gazette de Zurich*, en recherchant dans les profondeurs d'une bibliothèque, y a trouvé un livre tombé dans l'oubli le plus absolu, *l'Histoire des frères noirs*, et dans ce livre, un passage curieux, en ce sens que son auteur, Zschokke, un littérateur estimable, y donne une description fidèle — ou à peu près — de la guerre aérienne, telle qu'elle se pratique de nos jours.

Le héros de ce roman, dont l'action se passe en l'an 2222, est de son état *gondolier de l'air*. « Mon père, dit-il, mon grand-père et mes ancêtres — aussi loin que je puisse remonter — ont exercé la même profession. Je vivais facilement de mon travail, jusqu'au jour où cette malheureuse guerre est survenue. Bien contre mon gré, je fus enrégimenté dans le corps des gondoliers de l'air. »

Comme de juste, le rôle de ces gondoliers militaires est de faire des reconnaissances au-dessus des lignes adverses, et l'ennemi possédant une organisation similaire, il en résulte naturellement des combats dans les airs. « Un matin, ma gondole est désignée pour aller reconnaître le camp ennemi. J'avais auprès de moi le général et quelques autres officiers. Deux gondoles m'étaient adjointes pour protéger notre opération... Le temps nous favorisait; aussi pûmes-nous facilement observer ce qui se passait dans le camp. Mais tout à coup, à notre grand effroi, nous apercevons dans les régions supérieures des gondoles ennemies en grand nombre. A peine avons-nous fait nos réflexions à ce sujet que déjà nous sommes entourés de toutes parts... »

Suivent les détails de la lutte, détails précis; car l'interlocuteur du gondolier a dormi pendant cinq cents ans et n'est donc pas au courant des progrès réalisés entre 1722 et 2222. Le narrateur lui expose qu'il a succombé dans la lutte, parce que l'adversaire étant armé de *fusils sans bruit* et lui-même se trouvant dans pareil cas, les siens n'ont rien su du combat qui se livrait dans les

airs et n'ont pu le soutenir ni par le canon, ni par la mousqueterie.

Sur une question du dormeur, qui n'a pas compris l'expression *fusils sans bruit*, l'autre lui donne les explications suivantes :

« Je vous dirai donc, monsieur, que pour les expéditions secrètes, les reconnaissances, les attaques par surprise et le reste, nos cartouches sont chargées avec une poudre *silencieuse et qui ne donne pas de fumée*. Le coup de fusil n'occasionne pas le moindre bruit et n'est pas visible de jour. Autrefois, à l'époque où l'art de la guerre était encore dans l'enfance, on n'avait pas la moindre notion des effets terribles et des avantages de cette poudre silencieuse. Mais revenons à mon affaire. Touchée par les projectiles ennemis, ma gondole *perdit l'air*. Le général, utilisant un parachute, réussit à se sauver, de même les officiers qui l'accompagnaient. Quant à moi, je fus contraint de me rendre. »

On avouera que ce romancier était un pré-curseur.

AVIS (1^{re} publication). — M. SOLERA Joseph, commerçant à Monaco, a acquis des héritiers de Michel BOISSON, deux voitures et le matériel y afférent. Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

On demande des machines à écrire D'OCCASION. — S'adresser à l'Imprimerie de Monaco.

L'AGENCE DEFRESSINE
EST OUVERTE.

M. DEFRESSINE est personnellement à la disposition de sa clientèle.

Voir à l'Agence :

Nouveau genre de Publicité économique pour la Location, la Vente d'immeubles, Fonds de commerce, Meubles et Objets de toute nature, et pour les Demandes et Offres d'Emploi, etc.

8, Boulevard des Moulins, Monte Carlo.

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO
NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HOUSE AGENT
Agence de Location (Villas)
VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

Diction :: Déclamation

LES GESTES — LE MAINTIEN

COURS

Autorisé par le Gouvernement

LEÇONS PARTICULIÈRES

M^{me} GERMAINE ORCELLE

Ex-Pensionnaire
du Théâtre National de l'Odéon
et du Vaudeville

Les Mardis et Vendredis, de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2

Villa Josam

4, Avenue de Fontvieille
MONACO (CONDAMINE)

AGENCE GÉNÉRALE de MONACO

(FONDÉE EN 1906)

J. MONGLON

Rue Caroline, n° 4. Téléphone 4.88

VENTES :: ACHATS
GÉRANCES :: LOCATIONS
RECHERCHES :: PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
RECouvreMENTS :: CONTENTIEUX
RÉDACTIONS D'ACTES
REPRÉSENTATIONS
ASSURANCES : Incendie, Accidents, Vie
et contre le Vol.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. <<<<

LA FRANCE

Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds de garantie	(Incendie 92 millions Vie 103 millions)
Valeur des immeubles de la Cie 50 millions
Sinistres payés aux Assurés 300 millions
Capitaux assurés au 1 ^{er} Janvier 1912 :	246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE

Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel	. . . Plus de 3 millions de fr au 1 ^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ———— Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. ————
——— Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ———— Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU
Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, du 9 décembre 1914. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 22.232, 22.936, 22.953, 43.411, 43.412.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 11 décembre 1914. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 031.210.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 16 janvier 1915. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 15.756, 21.962, 37.293, 40.706, 40.707, 40.708, 40.709, 40.710.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 18 janvier 1915. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.238, 4.836, 16.630, 23.152, 27.687, 35.116, 35.226, 37.545, 54.022.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Dix Cinqèmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.056, 82.823.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinqèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 17.903 et 27.200.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinqèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinqèmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 53.592, 2.345.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinqèmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M^r Vialon, substitué par M^r Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinqèmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 52.712.

Exploit de M^r Vialon, substitué par M^r Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 46.018 et 52.961.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n° 33.548 et 33.549.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 20 mars 1915. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 99.423 à 99.425.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1915.